



CSA-SD du 07 septembre 2023

Monsieur le secrétaire général,  
Madame L'IEEN Adjointe,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social Administratif spécial départemental du Vaucluse,

En cette rentrée, pour l'UNSA Éducation, les priorités sont de s'engager pour la mixité sociale et scolaire sur tout le territoire, et de lutter contre la ségrégation scolaire. De valoriser l'École publique et de se donner les moyens de la réussite de l'inclusion scolaire. Sans oublier d'agir pour l'attractivité de tous les métiers et donc pour la revalorisation et l'amélioration de la qualité de vie au travail des personnels.

**En cette rentrée, le mot d'ordre de l'UNSA Éducation est : Laissez-nous faire notre métier !**

Laissez-nous faire notre métier. C'est faire confiance au terrain, reconnaître l'expertise des professionnels, cesser les injonctions et les annonces présidentielles et ministérielles sans lendemain, qui désespèrent les élèves et les parents qui attendent tant du service public. Quand une mesure est annoncée, on ne peut demander aux corps d'encadrement de la mettre en œuvre alors qu'aucun texte réglementaire n'a été publié. Quand une mesure est annoncée, on ne peut pas cacher la précédente qui n'a même pas eu le temps d'être appliquée, évaluée et réajustée.

Laissez-nous faire notre métier. C'est donner du temps au temps pour construire des politiques éducatives de long terme. Expérimenter un dispositif localement, et le généraliser sans l'avoir évalué, c'est ubuesque, et pourtant c'est devenu la norme au sein de notre ministère. Donner du temps au temps, c'est aussi accepter de donner des impulsions, d'accompagner les personnels pour les mettre en œuvre, et accepter que les résultats ne soient pas immédiats. **Le temps politique n'est pas le temps scolaire.**

Laissez-nous faire notre métier. C'est donner des moyens aux professionnels qui font l'École chaque jour. C'est aussi donner les mêmes chances de réussites à tous les élèves sans que leurs conditions d'apprentissages soient conditionnées par le lieu où ils résident. Si nous apprécions la décision du ministère de recruter 100% des listes complémentaires du CRPE, nous avons vu, hier et aujourd'hui, que la rentrée s'est – encore – faite avec un manque de personnels élevé dans tous les domaines. Il l'est même davantage dans l'ASH, n'en démontre les postes ASH vacants (comme les 6 maitre G par exemple, au 30/06/2023). Quels signaux envoie-t-on aux élèves ? Aux élèves en situation de handicap ? Aux élèves à besoins éducatifs particuliers ? A leurs parents et leurs familles ?

La ségrégation sociale et scolaire atteint un niveau insupportable et s'accroît dans notre pays. La publication des IPS l'a démontré de manière indéniable. Dans le même temps, la volonté politique d'œuvrer pour davantage de mixité sociale et scolaire semble à l'arrêt. C'est pourtant une solution à beaucoup des maux contre lesquels notre ministre annonce vouloir lutter. Amélioration du climat scolaire, des résultats académiques, de la cohésion sociale, régression du prosélytisme en sont autant de corollaires vertueux.

L'École est centrale dans la préparation de l'avenir d'une société, l'École est une clé pour sortir de crises sociétales et des injustices, mais l'École ne peut pas tout. Fondamentale

et précieuse, l'École est fragile. Elle nécessite surtout des moyens pour jouer son rôle de réduction des inégalités et pour offrir une éducation de qualité pour tous.

---

Concernant la carte scolaire, outre les situations précises que nous aborderons, l'accord de recrutement des listes complémentaires devrait améliorer le nombre d'enseignants dans notre département. Nous souhaitons connaître précisément l'impact de ce recrutement sur les possibilités d'ouvertures de classes et de postes de titulaires remplaçants.

Ceux-ci sont en nombre insuffisant (d'après notre estimation de 2021 il en manque une vingtaine pour assurer les remplacements ainsi que les décharges de direction de 1 à 3 classes), parfois déjà rattachés à une classe à l'année et des contractuels ont ou vont être recrutés. Nous souhaitons en toute transparence pouvoir disposer de ces informations précises, à la fois le contingent de remplaçants déjà bloqués, mais également le nombre de contractuels recrutés, en les dissociant des alternants.

Concernant les décharges de directions de 1 à 3 classes, nous attendons toujours le planning à l'année de celles-ci ainsi que le fléchage de ces remplacements.

Nous attendons également, comme les remplaçants, la fiche de vœux pour l'ensemble des remplaçants, comme annoncé lors d'instances antérieures

Notre été a été également ponctué par de nombreux problèmes sur les affectations des TRS, initialement conçus pour avoir une « continuité pédagogique », ceux-ci sont désormais la cinquième roue du carrosse, parfois affectés après les stagiaires voire des contractuels, ce qui est inadmissible si cela été avéré. Ces TRS sont engagés sur de nombreux projets d'école, au sein de la communauté éducative, et ont pour la plupart des fractions pérennes sur certaines circonscriptions (fractions de direction).

Nous déplorons le fait de justifier ces déplacements de fractions sur le dos des stagiaires.

La réalité en est tout autre : le nombre de demandes de temps partiels, ou de disponibilités refusées est très important, le manque de moyens pour ouvrir des classes également.

L'UNSA Éducation souhaite alerter sur cette situation : que ce soit pour les TRS, les temps partiels ou les disponibilités ou le manque d'ouverture, les décisions adoptées ne peuvent que contribuer à une dégradation des conditions de travail des enseignants et donc avoir potentiellement un impact sur la continuité des services.

Le facteur humain doit réellement être le critère primordial dans la recherche de solutions par le service des Ressources Humaines, que ce soit sur les affectations ou les demandes d'aménagements du temps de travail. Cela aussi, participerait à l'attractivité du métier.

MME la DASEN nous avait dit « travailler » sur le sujet de la transformation provisoire des postes de maître G non-pourvus en poste de remplaçant sur l'année scolaire. L'UNSA Éducation proposera une motion en ce sens. Ce sujet est double : le manque de départ en formation CAPPEI ainsi que le manque de remplaçants.

De nombreux seuils semblent dépassés, ce que nous déplorons encore et encore, notamment sur l'impossibilité des collègues à effectuer une répartition « tenable » des effectifs en incluant le critère de 24 en GS, CP et CE1. De nombreuses ouvertures auraient dues et devraient être prononcées afin de mettre en place cette directive ministérielle.

De plus, nous ne pouvons toujours pas et ne pourrons jamais cautionner les classes dédoublées en « co-enseignement » dans une seule salle avec 30 – 31 élèves d'éducation prioritaire, et 2 adultes voire plus (enseignants, ATSEM, AESH ...) ! **Au nom de l'Unsa Éducation, nous réitérons notre demande d'un seuil critique de 24 lorsque le dédoublement se fait en co-enseignement dans une seule classe (soit 2 CP ou CE1 ou GS à 12 ).**

En faisant cela, de nombreuses ouvertures auraient dues et devraient être réalisées.

Cela permettrait une vraie amélioration des conditions de travail des enseignant-es, et surtout pour leurs élèves d'éducation prioritaire.

Monsieur le secrétaire général, Madame l'IEN Adjointe, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD, je vous remercie de votre attention.

**MOTION de l'UNSA Éducation:**

Le CSA-SD du Vaucluse, réuni le 07 septembre 2023, demande de transformer provisoirement, pour un an, les X postes de maitre G vacants afin d'ouvrir le même nombre de postes de brigade de remplacement.

**retirée**

**MOTION commune des représentants du personnel FO FSU et UNSA:**

Le CSA-SD du Vaucluse, réuni le 07 septembre 2023, demande d'utiliser provisoirement, pour un an, l'ensemble des postes de maitre G vacants pour ouvrir les postes devant élèves nécessaires en urgence (classe, remplaçants, ...)